

Bulletin de clarifications : Questions et réponses relatives au Dossier d'Appel d'Offres ES-27A

« Travaux de Réhabilitation de 18 établissements Scolaires dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima divisés en 4 lots :

Lot 1 : 6 établissements dans la Délégation Provinciale (DP) de Larache, Lot 2 : 4 établissements dans la Délégation Provinciale de Tanger, Lot 3 : 4 établissements dans la Délégation Provinciale de Tétouan, Lot 4 : 4 établissements dans les Délégation Provinciale de Chefchaouen et Ouezzane ».

Réf. : **DAO/ICB/MCA-M/ES-27-A/Compact,**

Date de publication : **15 Avril 2019**

Dernier délai de dépôt des propositions : **16 Mai 2019**

N°	Questions	Réponses
1	Est-ce qu'il serait possible de nous expliquer le rabais ou la majoration à apporter au montant estimé et sa faisabilité ?	Les soumissionnaires proposeront des Rabais ou Majorations, en pourcentage, qui s'appliqueront au devis global des programmes d'activités et constitueront la base de l'évaluation. Le contrat reste un marché à prix unitaire.
2	Est-ce qu'il serait possible d'avoir plus d'explication sur la méthode de sélection « mieux disant, parmi les moins disants » ?	L'offre la mieux disante est l'offre la moins élevée parmi les offres qui satisfont aux dispositions du DAO (exigences administratives, conformité de l'offre technique, satisfaction de MCA-Morocco sur les références et les performances passées, qualification du soumissionnaire)
3	Si une société ayant un chiffre d'affaire supérieur à celui de la classe S et ne figure pas dans la liste, est ce que son offre sera pris en compte ?	Les Soumissionnaires résidents doivent obligatoirement fournir le certificat de qualification et de classification de « Classe S », secteur A « Construction » en plus de la preuve du Chiffres d'Affaires requis.
4	Tel que prévu en vertu du Compact, la plupart des activités et des services exécutés au titre du Contrat, y compris en rapport avec l'exécution des Travaux, sont exonérés de tous impôts, taxes, cotisations ou autres droits applicables, y compris : 1. Les droits de douane, frais de dédouanement, taxes d'importation et d'exportation. 2. La taxe sur la valeur ajoutée, les droits d'accise, et autres charges portant sur des biens, des travaux ou des services	Le consultant peut se référer aux dispositions de l'article 2.8 du Compact disponible sur le site web de MCA-M qui précise l'exonération des Fonds MCC des taxes https://www.mcamorocco.ma/sites/default/files/documents/COMPACT%20ACCORD%20FR.pdf
5	Les délais des travaux d'exécution sont-ils établis sur une base simultanée ?	Oui. Les 4 lots seront exécutés simultanément pour un délai maximal de 7 mois par lot.
6	Est-ce qu'il serait possible d'avoir plus de clarifications sur le point de la traite des humains ?	L'entrepreneur soumettra en même temps que son PAQ, son organisation en matière de respect de l'environnement, de genre et inclusion sociale et des mesures de prévention vis-à-vis de la sécurité et de la santé, et des mesures de mitigation de risques de traite de personnes. L'agrément du PAQ est un préalable absolu au démarrage effectif des travaux.

7	Est-il nécessaire de joindre les attestations, les références et les CVs des experts de l'équipe ?	Oui, il est nécessaire de joindre les attestations, les références et les CVs des experts, car ils seront pris en compte pour l'évaluation de l'offre technique de l'entreprise.
8	On parle dans la lettre d'invitation d'un numéro d'enregistrement, comment peut-on l'avoir ?	Tous les soumissionnaires qui souhaitent soumettre une proposition doivent exprimer leur intérêt par courriel, en indiquant leurs coordonnées complètes, à : procurement@mcamorrocco.ma pour que le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et tous les autres documents complémentaires (réponses aux demandes de clarifications, amendement du DAO, PV de la réunion d'information...) leur soient transmis. Le numéro d'enregistrement leur sera communiqué en retour.
9	Est-ce que je peux modifier les prix établis par le BET sur le devis estimatif ou on applique seulement un rabais ou majoration (sans modifier les prix désignés par bureau d'étude).	Il faut seulement appliquer un rabais ou une majoration sur le prix global par lot.
10	Pour les entreprises marocaines, faut-il présenter un certificat de classification classe S seulement ou offre technique plus certificat de classification ?	Pour les entreprises résidentes au Maroc, en plus du certificat de la classe S qu'il faut présenter il faut obligatoirement soumettre une offre globale et complète (Pièces administratives, offre technique et offre financière)
11	Pour les références, est-ce qu'on peut joindre celles relatives à des projets en cours ?	Oui à condition que le pourcentage d'exécution du/des projet(s) en cours soit au moins supérieur à 70% ou que la réception provisoire ait été déjà effectuée.